

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Dvar Torah

Il est dit à propos des cadeaux qu'*Elièzer*, serviteur d'*Abraham*, donna à *Rivka* lors de leur rencontre au puits dans la ville natale de celle-ci: «...*Cet homme prit une boucle en or (nasale), du poids d'un Béka et deux bracelets pour ses bras, du poids de dix pièces d'or*» (Béréchit 24, 22). *Rachi* commente au nom du *Midrache*: «**Un Béka**: Allusion aux Chékels d'Israël, qui seront versés à raison d'un Béka par tête (voir Chemot 28, 26). **Et deux bracelets**: Allusion aux deux Tables de la Loi, qui étaient jumelées. **Du poids de dix pièces d'or**: Allusion aux Dix Commandements qui y seront inscrits». Ainsi, le mariage entre *Its'hak* et *Rivka* – le premier mariage juif mentionné dans la Thora – devait préfigurer le Mariage entre D-ieu et Israël qui eut lieu lors du Don de la Thora (symbolisé par les deux bracelets) et confirmé lors de la construction du *Michkane* (symbolisé par la boucle en or). Les cadeaux d'*Elièzer* à *Rivka* sont une allusion aux deux piliers sur lesquels un foyer et un mariage juifs doit reposer: L'accomplissement des Commandements et l'étude de la Thora. Le don d'un demi-Chékel était une forme de *Tsédeka*, qui est la *Mitsva* par excellence (voir *Baba Bathra* 9a). Ainsi, l'anneau nasal d'un demi-Chékel constituait une allusion à tous les *Mitsvot*. De même, les deux bracelets caractérisaient les deux Tables sur lesquels *Hachem* grava les Dix Commandements, qui constituent le fondement de toute la Thora. Ces cadeaux, à travers leur allusion, délivrent un message éternel concernant le mariage juif. Nos Sages expliquent, à l'instar de *Rachi*, que l'anneau nasal faisait allusion au – et préfigurait le – demi-Chékel que chaque Juif offrit pour la construction du *Michkane*, comme D-ieu l'ordonna à *Moché* dans le chapitre 30 de *Chémot*. Pourquoi le premier mariage fait-il allusion au demi-shekel? Chacun des deux partenaires du mariage doit se considérer comme un moitié qu'il lui faut compléter avec son conjoint. Car telle est l'essence du mariage. Si chacun des deux partenaires aborde le mariage

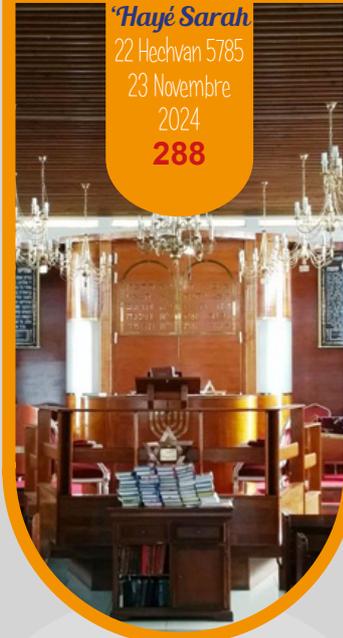
en se ressentant comme une entité complète, ils ne parviendront, au mieux, qu'à une «relation» entre deux vies distinctes et autonomes. Mais le mariage est beaucoup plus que cela. Le mari et la femme sont les facettes masculine et féminine d'une âme unique, née dans deux corps différents. De nombreuses années durant, celles-ci vivent des vies séparées, souvent à une grande distance l'une de l'autre et ignorant totalement l'existence de l'autre. Mais la providence divine s'ingénie à les réunir de nouveau sous le dais nuptial et leur accorde ainsi la possibilité de redevenir «un»: non seulement un en essence, mais aussi un à tous les niveaux – dans leurs pensées et leurs sentiments et dans leur vie physique. Le mariage est donc plus que l'union de deux personnes. Il est la réunion d'une âme divisée en deux, la fusion de deux vies qui n'en font originellement et intrinsèquement qu'une. Pour vivre cette réunion, il est nécessaire que chacun aborde cette vie commune comme une moitié. Chacun doit se considérer soi-même non pas comme un être complet, mais comme un partenaire, c'est-à-dire une partie à la recherche d'une partie complémentaire qui lui permettra de retrouver sa complétude. Concernant les deux bracelets d'un poids de dix pièces d'or que donna *Elièzer* à *Rivka*, ils font allusion aux Dix Commandements, seule section de la Thora qui fut gravée sur les Tables – le reste fut écrit avec de l'encre sur du parchemin. Les lettres écrites sur du parchemin restent distinctes de leur support et peuvent être grattées ou effacées. Mais lorsqu'elles sont gravées sur une table, elles deviennent partie intégrante de la table et ne peuvent être séparées d'elle sans qu'une partie de la table elle-même soit détruite. En donnant un cadeau qui constitue une allusion aux Dix Commandements, *Elièzer* signifiait qu'un foyer juif doit être fondé sur un engagement envers la Thora aussi inséparable que des lettres gravées dans la pierre.

Collel

«Quel est le sens symbolique du nombre 'quatre cents'?»

לעילוי נשמות

'HAYÉ SARAH



'Hayé Sarah
22 Hechvan 5785
23 Novembre
2024
288

Horaires de Chabbat



Hadlakat Nèrot: 16h44
Motsaé Chabbat: 17h54

1) Si l'on veut tremper dans l'eau un vêtement fait en caoutchouc ou en matière plastique, ou un vêtement fait en fibres synthétiques pures, mais que ce vêtement soit cousu avec un fil fait en fibres naturelles, il faudra faire attention à ne pas tremper dans l'eau l'endroit de la couture, ni à verser de l'eau en cet endroit.

2) Des vêtements qui ont été mouillés par la pluie, ou par la transpiration, - ne serait-ce que partiellement -, il sera interdit de les étendre pour les faire sécher, ou de les placer à proximité d'un four ou d'un radiateur. Si on a étendu du linge la veille du Chabbath, il ne sera pas nécessaire de le décrocher avant le commencement du Chabbath.

3) On n'a pas le droit de déplacer des vêtements mouillés, qu'ils aient été mouillés par de l'eau ou par un autre détergent, même s'ils ne sont que partiellement mouillés, par crainte qu'on ne soit amené à les essorer et à en exprimer l'eau. Quand dit-on que le linge est mouillé? Quand il est à un point tel que la main que le touche soit assez mouillée pour transférer cette humidité à un autre objet. Par contre, si le linge n'est pas mouillé à ce point, on dira qu'il n'est qu'humide: dans ce cas, il sera permis de déplacer des vêtements humides. Si une serviette mouillée ou un chiffon mouillé, dont il nous importe peu qu'il soit mouillé, il sera également permis de les déplacer, car on n'a pas l'habitude de les essorer pour en retirer l'eau.

(D'après le livre
Chmirath Chabbath Kéhilkhata)



La perle du Chabbath

Dans une ville, il y avait trois frères érudits en Thora. Deux d'entre eux étaient des disciples du *Baal Chem Tov* (*Becht*) et le troisième était un opposant. Chaque fois que le *Baal Chem Tov* se rendait dans leur communauté, il était l'hôte des deux frères, mais il demandait toujours des nouvelles du troisième. Une fois, il arriva dans cette ville un jeudi, et avant d'aller chez les deux frères, il demanda aux passants: «*Comment se porte mon opposant?*» «*Il agonise. Il ne peut plus parler*», lui répondirent-ils. «*Il est de mon devoir d'aller lui rendre visite*», dit alors le *Baal Chem Tov*. «*Puis-je dire les prières de Chabbath chez votre frère?*» demanda-t-il le vendredi à ses deux disciples. «*Si notre frère était en bonne santé, il ne vous l'aurait jamais permis*», répondirent-ils, «*mais maintenant qu'il est à moitié mort, qu'est-ce que cela peut lui faire? Faites donc vos prières chez lui; il y a une pièce réservée à cet effet*». Il y fit apporter l'arche sainte, le rouleau de la Thora, et y récita successivement la prière de *Min'ha*, et d'*Arvith* du vendredi soir. Il allongea celle du samedi matin jusqu'à deux heures de l'après-midi. Sorti pour prendre l'air avant la lecture de la Thora, il entendit des cris d'agonie. «*Allons dans sa chambre*», dit-il à ses disciples. Il y alla et s'assit à son chevet. «*Pourquoi ne salues-tu pas le Rabbin?*» demanda sa mère, mais il ne répondit pas. Elle mit alors la main de son fils dans celle du *Becht*. «*As-tu appris le Talmud?*» lui demanda-t-il. Il se tut. Il lui reposa la même question et il garda le silence... «*Pourquoi ne réponds-tu pas lorsqu'on te pose une question? Est-ce ainsi qu'il faut se conduire?*» «*Oui, j'ai étudié le Talmud.*» «*Dans quel Traité est-il mentionné: 'Les souffrances te sont-elles chères?'*» «*Dans le Traité Bérakhot*» «*Et quelle est la réponse?*» «*Ni les souffrances ni leur récompense*». «*Les souffrances te sont-elles personnellement agréables?*» lui demanda-t-il. «*Ni elles ni leur récompense*», répondit l'agonisant. «*Donne-moi alors ta main*» lui proposa le *Baal Chem Tov*. Il la lui donna et le *Becht* l'aïda à s'asseoir. Il lui demanda alors de descendre du lit. Il le fit. «*Habille-toi lentement*», lui demanda-t-il, «*ensuite, lave-toi les mains!*» Il fit tout ce que le *Baal Chem Tov* lui ordonna. Il le suivit à la synagogue, pria *Moussaf* avec tout le monde. Il était complètement rétabli.

Réponses

Le nombre «quatre cents» a le plus souvent une connotation négative (à noter que 400 est la valeur numérique de la lettre «*Tav* ת», dernière lettre de l'Alphabet hébraïque, à l'antipode de la lettre «*Alef* א», symbole de la divinité. Aussi, dans les livres de *Kabbala*, parle-t-on de «400 forces de l'impureté»). Ainsi, ce nombre correspond à la valeur numérique de l'expression רע עין (*Ra Aïn*) [celui qui possède un œil mauvais – l'homme envieux]. A ce propos, le *Kli Yakar* enseigne que le nombre 400 se retrouve en quatre endroits, en rapport avec «l'œil mauvais»: 1) Chez *Éfron*, qui avait «l'œil mauvais» et qui a pris de ce fait les «*Quatre cents Chékels d'argent*» de la vente du «Caveau des Patriarches». Développons ce point: Le *Midrache* [Béréchit Rabba 58, 9] attribue à *Éfron* la signification du verset: «*L'homme envieux רע עין (Ra Aïn) court après la fortune et il ne s'aperçoit pas que la misère viendra fondre sur lui*» (Proverbes 28, 22), car celui-ci voulait usurper *Abraham*, mais finalement perdit la lettre *Vav* de son nom (dans le verset cité, il est écrit «*וַעֲפָרָן*» - à *Éfron*) sans *Vav* – notons par ailleurs עֲפָרָן רע עין et רע עין ont même valeur numérique [400] – *Baal Hatourim*). *Éfron* désirait introduire un «œil mauvais רע עין» dans l'argent du *Tsaddik* (*Abraham*), c'est pour cela qu'il proposa la somme de «quatre cents» sicles d'argent, équivalente à la valeur numérique de רע עין (ou רע עין œil malveillant) [Rabbénou Bé'hayé]. 2) Chez les frères de *Yossef HaTsaddik*, qui avaient «l'œil mauvais» à l'encontre de celui-ci. Ils l'ont envié en raison de la tunique de fine laine qu'il portait. Et de fil en aiguille, ils sont descendus en Égypte, où eux [et leurs enfants] se sont retrouvés, quatre cents ans durant, étrangers, martyrisés et asservis. 3) Chez *Essav*, qui avait «l'œil mauvais» contre son frère *Yaacov*, et qui l'envia en raison des bénédictions que lui avait données son père, *Its'hak*. Car c'est bien pour cela, que *Yaacov* dit: «... Et mettez un espace entre troupeau et un autre troupeau» (Béréchit 32, 17), afin de satisfaire les yeux de cet impie. C'est pour cela qu'*Essav* est venu à la rencontre de *Yaacov*, accompagné quatre cents hommes. 4) *Naval*, de *Carmel*, était un homme avare, et à «l'œil mauvais», comme on le sait. C'est pour cela que *David* vint contre lui, avec quatre cents hommes, pour lui infliger ce qu'il méritait (voir I Chemouël 25). Le nombre «quatre cents» peut avoir aussi une connotation positive: 1) *Abraham* donna «quatre cents» sicles d'argent/KeSsef (כסף) pour acquérir la «Caverne de *Makhpéla*», considérée comme l'une des Portes du *Gan Eden*. Aussi, cette somme faisait-elle allusion aux «quatre cents» Mondes de *KiSouFim* (désirs puissants des délices du *Gan Eden* et aspirations à la sainteté - *Zohar*) [Arizal]. C'est «quatre cents Mondes» de plaisirs correspondent à la récompense qu'*Hachem* réserve à chaque Juste pour les Temps futurs: «Trois cent dix Mondes» comme cadeau [fin de la *Michna Ouktsin*] et «quatre-vingt-dix Mondes» (valeur numérique de la Lettre *Tsaddik* צ – allusion au Juste) comme salaire [Thorat Chimone]. 2) «Quatre cents» désigne le nombre de *Séfirot* que totalisent les quatre Mondes de la divinité (*Atsilout, Briya, Yétsira* et *Assiya*), chaque Monde contenant dix *Séfirot* dont chacune englobe les neuf autres (10x10). 3) La dernière lettre de l'alphabet «*Tav* ת», de valeur numérique 400, fait allusion à la fin des Temps (la dernière période de l'histoire) qui verra la Réparation du Monde (תיקון – *Tikoun*) et la Résurrections des Morts (תחייה – *Té'hyia*)

Il est écrit: «*Its'hak la conduisit dans la tente de Sarah sa mère; il prit Rivka pour femme et il l'aima et il se consola d'avoir perdu sa mère*» (Béréchit 24, 67). **Rachi** commente: «*Il l'a conduite dans la tente, et elle a pris la ressemblance de Sarah, sa mère, c'est-à-dire qu'elle est devenue aussitôt comme Sarah, sa mère. Aussi longtemps que Sarah était en vie, une lumière était allumée de chaque veille de Chabbath à la veille du Chabbath suivant, la pâte qu'elle pétrissait était bénie, et une nuée était fixée au-dessus de la tente. Tout cela a cessé à sa mort, pour reprendre à l'arrivée de Rivka*» [voir Béréchit Rabba 60, 16]. **Rachi** ne reprend pas les propos suivants du *Midrache*: «*Du vivant de Sarah ses portes étaient grandes ouvertes, à sa mort l'abondance prit fin. Quand vint Rivka, l'abondance revint... Quand Its'hak constata que Rivka faisait comme sa mère et prélevait la 'Hala en état de pureté, alors Its'hak mena Rivka dans la tente de Sarah sa mère*». Par ailleurs, **Rachi** ne suit l'ordre du *Midrache* qui cite en premier «une nuée attachée à la porte de sa tente», puis «la bénédiction dans sa pâte», puis enfin, «une lumière était allumée du soir de Chabbath au soir du Chabbath suivant». On peut donner l'explication suivante: Le *Midrache* suit l'ordre chronologique: Lorsque *Rivka* entra dans la tente de *Sarah*, de suite «une nuée apparue à la porte de sa tente». Lorsqu'elle pétrit ensuite sa pâte, «la bénédiction» fut visible. A la fin de la semaine, lorsqu'arriva *Chabbath*, elle alluma les *Nérot* dont la lumière brilla «du soir de Chabbath au soir du Chabbath suivant». En revanche, **Rachi** choisit l'ordre d'importance de ces trois miracles dans leur influence sur la décision d'*Its'hak* d'épouser *Rivka*, celle à travers laquelle il reconnt la droiture (*Tsidkout*) de sa mère: l'accomplissement d'une *Mitsva* (les bougies de *Chabbath*), l'action de ses mains (le pétrissage de la pâte) et l'atmosphère qui régnait autour d'elle (la nuée) [Likouté Si'hot vol. 15]. Les trois manifestations particulières dans la tente de *Sarah* (relevés dans le commentaire de **Rachi**) correspondent aux trois principaux devoirs de la femme juive: Celui d'allumer les lumières de *Chabbath* (הדלקה – *Hadlaka* - allumage), celui de prélever la 'Hala de la pâte (הלה) et le devoir d'observance des Lois de pureté de la vie conjugale (נדה – *Nidda*). A ce propos, la *Michna* [Chabbath 2, 6] enseigne: «Trois péchés peuvent provoquer la mort des femmes lorsqu'elles accouchent: De ne pas avoir été attentives à la Loi sur la *Nidda*, à celle sur la 'Hala, et à celle de l'allumage des lumières (de *Chabbath*)» [A noter que les initiales des trois *Mitsvot* – הלה נדה הדלקה ('Hala *Nidda* *Hadlaka*) forment le Nom de 'Hana הנה (la *Tsadéket* qui eut le mérite d'enfanter le Prophète *Chmouël* après plusieurs années, parce qu'elle accomplissait scrupuleusement ces trois *Mitsvot* - *Hagaot Maïmonyot Zeraïm*). On remarquera également que le *Targoum Onkelos* interprète: «*Its'hak observa les actions de Rivka, qui étaient aussi pieuses que celles de Sarah sa mère, et il se maria avec elles*». Or, il y a lieu de s'interroger: Puisqu'*Eliézer* raconta tous les prodiges qui se produisirent, pourquoi *Its'hak* attendit-il que *Rivka* lui fasse preuve de sa piété pour se marier avec elle? Le *Rav de Brisk* – *Rav Its'hak Zeev Soloveitshik* – déduit de là: «*Les miracles qui arrivent à un homme ne sont pas révélateurs de la valeur de celui-ci. Seules ses actions déterminent sa grandeur, et donnent ensuite une réelle valeur aux miracles!*»